

Mouvement Inter-académique : c'est le moment de faire vos vœux



La circulaire encadrant le mouvement inter-académique vient d'être publiée :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=35591

Le serveur SIAM est ouvert cette année du :

jeudi 17 novembre à 12h au mardi 6 décembre 2016 à 12h.

Ont l'obligation de faire des vœux :

- les stagiaires non titulaires d'un autre corps.
- les collègues en ATP.
- Les collègues occupant un emploi fonctionnel et souhaitant retrouver l'enseignement à la rentrée 2017.

Comme chaque année le SE-UNSA vous accompagne et vous conseille dans la formulation de vos vœux, par téléphone mais aussi sur rendez-vous à la section académique, 33 bis rue Carros à Bordeaux.

Plus d'info : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article966>

Campagne d'avancement



La CAPA d'avancement d'échelon se tiendra le **mardi 13 décembre 2016**. Vous avez reçu votre fiche de suivi syndicale pendant les vacances. Vous êtes déjà très nombreux à nous l'avoir retournée.

Cette année est la dernière campagne d'avancement telle que nous la connaissons, avec un avancement différent selon la note globale.

A compter de la rentrée 2017, l'avancement sera déconnecté de la notation, et chacun avancera au même rythme.

Si vous n'avez pas été inspecté(e) depuis 2010-2011, mentionnez-le sur votre fiche afin que nous vérifiions si votre note pédagogique a été revalorisée.

Fiche de suivi et infos : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article961>
PPCR : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article965>

Congé de formation professionnelle 2017/2018

La campagne pour obtenir un congé de formation professionnelle pour la rentrée 2017 est en cours.

Vous avez jusqu'au vendredi 2 décembre 2016 (12 h) pour formuler vos demandes. L'étude des demandes se fait tous corps confondus.

Le SE-UNSA regrette comme chaque année le peu de moyens octroyés au congé de formation professionnelle et qui obligent les collègues à attendre de longues années pour obtenir leur congé et mener à bien leur projet.

Pour le suivi de votre situation, n'oubliez pas de nous adresser un double de votre demande.

Plus d'infos : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article960>

Allègement de service et aménagement 2017-2018

Les collègues confrontés à des difficultés liées à leur état de santé peuvent demander, à titre exceptionnel, un aménagement de leur poste de travail pour la rentrée 2017. Cet aménagement prend la forme d'un allègement de service ET/OU d'un aménagement de leur emploi du temps.

Les demandes écrites sont à formuler avant le :

Vendredi 16 décembre 2016

Elles doivent être déposées au secrétariat de votre établissement, accompagnées d'un certificat médical de votre médecin sous pli confidentiel.

La décision sera prise lors d'une commission qui aura lieu en mai 2017.

Plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article958>

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le Droit Individuel à la Formation s'adresse aux titulaires comme aux contractuels (sous certaines conditions). Chaque agent capitalise un droit équivalent à 20 h de formation par an, cumulables jusqu'à 120 h.

Ce droit permet d'obtenir une indemnité calculée sur la base du traitement indiciaire de l'agent et versée une fois la formation terminée.

Pour y avoir droit, la formation doit :

- Relever des domaines listés page 2 de la circulaire rectorale (voir lien ci-dessous).
- Avoir été suivie **en dehors** du temps de travail. DIF et congé de formation ne sont donc pas cumulables.

Les demandes sont à formuler au plus tard le 1er mars 2017.

Plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article956>

Carte des formations professionnelles et S.T.S.

Le 09 novembre s'est tenu un CTA. Par rapport au groupe de travail du mois de septembre annonçant la nouvelle évolution de carte scolaire il y a eu quelques évolutions.

[Les évolutions](#)

STAGE VOIE PROFESSIONNELLE

LE SE-UNSA académique vous propose



2 stages VOIE PROFESSIONNELLE

- Pour les collègues du 24, 33 et 47,

**A BORDEAUX (au siège syndical)
le mardi 24 janvier 2017
de 9 h 30 à 16 h 30**

avec la présence de **Stéphane DEPIERRE**,
délégué national de la branche "Voie Professionnelle".

- Pour les collègues du 40 et du 64,

**A MONT DE MARSAN (LP F Estève)
Le jeudi 02 février 2017
de 9h30 à 16 h 30**

Ces 2 jours seront des journées d'information sur la voie professionnelle mais aussi d'échanges selon certaines thématiques de votre quotidien professionnel.

[Modalités pour s'inscrire](#)



ADHÉREZ

C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

[J'adhère en cliquant ici !](#)

Les responsables académiques PLP du SE-UNSA :

Christian BASSET

L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique
Elu au CTA

Laurent LAPEYRE

L.P. Jean Monnet à FOULAYRONNES
Responsable académique PLP
Elu à la CAPA des PLP

Abderrahim EL MOUAHID

S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Elu à la CAPA des PLP

Fouzia ZNOUBA

LP La Morlette à CENON
Elue à la CAPA des PLP

Dalila ROUX SALEMBIEN

L.P. Dassault à MERIGNAC
Elue à la CAPA des PLP

Catherine AMBEAU

S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Responsable Académique Jeunes Enseignants

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org